

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 17 décembre 2020**

---

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 18

*Travaux de la commission FSDIE du 7 octobre 2020*

---

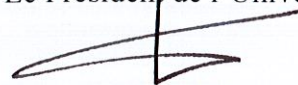
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 17 novembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 2</b>  <b>Suffrages exprimés : 26</b>  <b>Pour : 26</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 7 octobre 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 7 octobre 2020*  
*Tableaux FSDIE*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Bureau de la Vie Etudiante  
Maison De l'Etudiant

CFVU du 17 novembre :  
Avis favorable à l'unanimité

## Commission FSDIE du 07/10/2020, par Teams

### Compte-rendu

La commission FSDIE s'est réunie le 07/10/2020 à 14 h, sur Teams, sous la présidence d'Ambre ADAMIAK, vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiante.

#### Présent.e.s :

Ambre Adamiak, France Herrscher

Membres élu.e.s : Léana Mc Carthy, Léa Clouzot, Liam Fontaine

Association conventionnée : Adexpra - Radio Dijon Campus (Valentine Leboucher)

Associations représentatives :

AEAEGUD (Luca Di Filippo), BEDAPS (Pauline Eyraud), ESN InsiDijon (Gaël Didier), Génération Campus (Simon Barret), Parlement des Etudiants (Jürgen Tylls)

#### Excusé.e.s :

Karen Fiorentino (donne procuration à Ambre Adamiak), Maxence Roulliat (donne procuration à Léa Clouzot), David Cousson, Véronique Lahaie, Alain Rauwel (connexion tardive prévue)

#### Absent.e.s :

Gwladys Bouillin, Soline Pion.

--

La commission procède à l'étude des demandes de subvention déposées pour cette séance (*cf tableau*)

Puis, une fois tous les dossiers étudiés, Ambre Adamiak remercie les membres de leur participation et lève la séance à 15 h 25

n° dossier	Date dépôt	Association (nom en clair)	Association (acronyme)	Demande subvention FSDIE	Demande sub. culturelle	Montant demande subvention FSDIE	Montant demande subvention culturelle	Titre du projet	Avis rendu	Montant subvention	Commentaire
338	2020-08-31 22:11:57	Corporation des Etudiants en Droit de Bourgogne	CEDB	Oui	Non	452,00		Un mois pour un esprit	Favorable	452,00	La commission attire l'attention de l'association sur les cartes d'adhérent sont des frais de fonctionnement et ne peuvent donc pas être subventionnées par le FSDIE. On relève par ailleurs parmi les justificatifs présentés certains en HT, présentés en TTC dans le budget mais sans le calcul, or les calculs des membres n'arrivent pas aux mêmes montants que l'association. Enfin, les screenshots ne sont pas des justificatifs et sont illisibles. Il faut être vigilants au sujet de la constitution du dossier.
339	2020-09-23 13:29:09	THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE DIJON	TUD	Oui	Oui	4 701,45	1 000,00	PRATIQUE THÉÂTRALE ETUDIANTE - 2020/2021	Favorable	4 701,00	
340	2020-09-17 13:53:41	CORPORATION DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE DIJON	CEMD	Oui	Non	700,00		WEEK-END DE FORMATION	Favorable mais montant moindre que celui sollicité	350,00	Le dossier est présenté au nom de la CEMD pour un événement qui a en fait été réalisé par la FEBIA, mais le dossier ne le précise pas. Il y a un manque de cohérence entre la notice de sécurité fournie, la communication et le dossier déposé par l'association. Il aurait fallu que tout soit raccord, ou que le dossier soit clair sur le fait que l'association porte la demande, mais que l'organisateur est la FEBIA Par ailleurs, les frais de déplacement de Nevers et du Creusot ne sont pas justifiés : pour qui, pour quoi, quand ? Alors que ceux de la formatrice sont bien identifiés comme tels. La commission prend en compte le fait que la commission de labellisation n'ait pas pu se réunir et donc statuer sur la demande de labellisation de la fédération qui ne pouvait donc pas déposer de demande de subvention, mais la présentation du projet aurait dû le préciser. L'objet de l'événement est toutefois important, la commission décide donc d'attribuer une subvention, mais d'un montant moindre que celui sollicité, compte tenu des nombreuses remarques, et sous réserve que la CEMD prouve qu'elle a bien supporté les frais et l'organisation financière plus généralement. L'événement étant passé, elle devrait pouvoir fournir le bilan de l'action pour ce faire.
349	2020-09-22 22:17:18	Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire	ADAH	Oui	Non	1 000,00		Formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)	Favorable	1 000,00	
350	2020-09-23 15:18:40	Club Universitaire Bourgogne Echecs	CUBE	Oui	Non	188,03		2ème Rapide du CUBE	Favorable	188,00	
352	2020-09-23 12:49:36	Association Archéologique Universitaire de Bourgogne	AAUB	Oui	Non	125,00		Balade archéo dans l'Yonne	Favorable	125,00	
353	2020-09-23 11:21:53	Association Dijonnaise d'Action Humanitaire	ADAH	Oui	Non	1 129,55		Semaines de l'Afrique - Rencontres étudiantes autour de l'Afrique et du développement durable	Report	0,00	Le dossier manque de précision et certaines dépenses prévues gênent les membres de la FSDIE. Ainsi précisent-ils que le matériel (casserolles, ciseaux, plaques électriques de cuisson, seaux) ne peut pas être financé. Et que serait-il devenu ensuite ? N'était-il pas possible de s'en faire prêter ? Puis, les roll-up ne peuvent pas non plus être financés. Ensuite, une association d'Agrosup prend part à l'événement. Ne finance-t-elle pas une partie ? (elle ou son établissement). Le budget n'est pas très clair. Au sujet des livres : les montants et quantités sont importants. Qu'est-il prévu d'en faire après ou pendant l'événement : les donner ? Gardés par l'ADAH ? par la FEBIA ? Les ateliers sont-ils gratuits, y a-t-il une participation des personnes ? A propos des conférences et intervenants : il manque le détail : qui doit intervenir ? A propos de quels sujets ? Cela n'est pas précisé. Une dépense envoyée à un particulier - attention au moment du bilan financier et pluslargement, pour la régularité de la comptabilité de l'association Restaurant (pièce n° 6) : pas un devis mais une carte de restaurant qui est fournie en guise de justificatifs, sans préciser quel menu ou quelle formule est choisie, pour combien de personnes, combien de fois, quel est le calcul. Il serait possible d'optimiser des dépenses, et être dans l'esprit du moindre déchet. Par exemple, plutôt qu'acheter le fil Hooked : faire ce type de fil avec des T-shirts recyclés (beaucoup de tutoriels sont disponibles pour cela). Pour d'autres achats (bocaux...) : pourquoi ne pas s'adresser à une recyclerie ? et/ou à des magasins de bricolage aussi - type Leroy Merlin -, qu'un membre associatif de la commission a justement contacté, et dont il a obtenu des dons. Concernant les déplacements : il y a deux intervenants, mais des frais présentés pour un seul. Faut-il dédoubler ? L'intervenant.e est-elle de Dijon et n'enjendre donc pas de frais ?  Il est suggéré à l'association de revoir son dossier, notamment en ôtant les roll-up, les matériels non subventionnables, en optimisant les coûts, en éclaircissement les éléments qui posent questions, notamment en précisant : le coût par personne participant aux ateliers, le montant de leur éventuelle participation (pour les ateliers), les frais de restauration, le devenir des livres, et les participations, notamment financières des autres associations, les points concernant les intervenant.e.s
<b>Nombre de demandes</b>				<b>7</b>	<b>Total sollicité</b>		<b>8 296,03</b>	<b>Total accordé</b>		<b>6 816,00</b>	